

Fusionner pour être plus fort

BASSE-BROYE • Les syndics de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy ont présenté les contours de Belmont-Broye. La future commune compterait près de 5000 habitants.



L'administration de la nouvelle commune fusionnée sera centralisée à Domdidier. ALAIN WICHT-A

CHANTAL ROULEAU

Le projet de fusion entre les quatre communes de la Basse-Broye est sur les rails. Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy pourraient unir leur destinée dès le 1^{er} janvier 2016. De ce mariage verrait le jour Belmont-Broye, une commune de 4635 habitants qui s'étendrait sur 2508 hectares. Les syndics des quatre exécutifs ont présenté mardi soir les contours de cette nouvelle entité devant une assemblée réunissant presque 400 personnes. «Nous souhaitons créer une commune forte, stable en termes financiers et fiscalement attractive», a exposé Albert Pauchard président du bureau de fusion et syndic de Russy. «Et ce, tout en conservant nos identités villageoises.» Les citoyens des quatre communes devront se prononcer sur cette fusion dans moins d'une année, soit le 28 septembre 2014. Tour d'horizon.

NOM Le nom de Belmont-Broye a été dévoilé sous les applaudissements du public. «La forêt de Belmont est le point culminant et central de notre future commune», explique Albert Pauchard. «Nous y avons ajouté Broye pour évoquer la rivière mais aussi le district et la région dans laquelle s'insérera notre future commune.» Les villages garderont quant à eux leurs noms ainsi que leurs numéros postaux et adresses.



ARMOIRIES

Une commission a été formée et a d'abord étudié la possibilité de créer des armoiries constituées de la herse de Domdidier, la clé de Dompierre, l'étoile de Léchelles et les épis de Russy. «Ce n'était pas convaincant ni cohérent», récite Albert Pauchard. «Nous avons donc décidé de créer de nouvelles armoiries qui n'ont rien à voir avec les anciennes et qui correspondent à Belmont-Broye.» La forêt en vert traversée d'une rivière illustre l'aspect géographique alors que les remparts rappellent le côté historique. Le noir et le blanc évoquent le canton de Fribourg. Les armoiries actuelles deviendront les drapeaux de chaque village.

FINANCES Le coefficient d'impôt sera fixé à 72% de l'impôt cantonal, ce qui est plus bas que le taux actuel de chaque commune. «L'objectif est que ce soit durable», commente Peter Wüthrich, syndic de Domdidier. «La capacité d'investissement d'un peu plus de 22 millions de francs nous permet de garantir ce taux pour une législature de cinq ans.»

INSTITUTIONS L'exécutif de la nouvelle commune sera constitué de onze

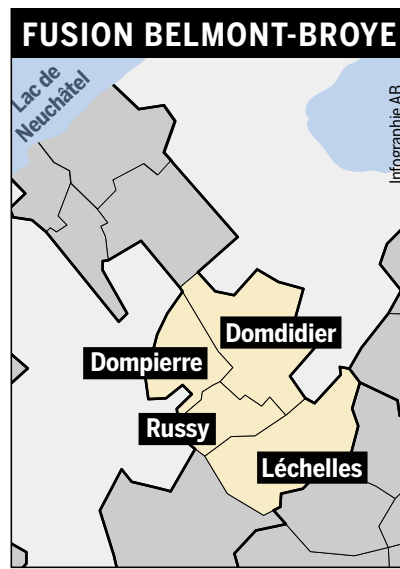
membres, répartis par village. «Pour la première législature de 2016 à 2021, chaque village sera représenté par au moins un membre», assure Pascal Joye, syndic de Dompierre. «Dès 2021, les partis politiques vont entrer en jeu. Chaque village pourra créer son propre parti.» Un Conseil général de 60 membres sera en outre créé. «C'est la solution optimale pour une commune de presque 5000 habitants», continue le syndic de Dompierre.

ADMINISTRATION L'administration communale sera centralisée à Domdidier avec la possibilité d'ouverture de guichets à Dompierre et Léchelles. «Cela permettra d'avoir une administration plus professionnelle et des heures d'ouverture à 100%», commente Pascal Joye. «Nous avons comme objectif de garder tout le personnel des quatre communes.» Un service à domicile pourrait en outre être offert aux personnes à mobilité réduite.

SERVICES Les services offerts aux quatre villages devraient sensiblement rester les mêmes après la fusion. Celle-ci simplifierait en revanche l'administration des écoles. Il existe actuellement deux cercles scolaires: un pour Domdidier et un autre comprenant Dompierre, Léchelles et Russy. «Quand Belmont-Broye verra le jour,

on parlera d'une école mais de deux quartiers», souligne Stéphane Mosimann, syndic de Léchelles. Pour ce qui est de la gestion des déchets, chaque village gardera ses bennes compactes, mais aura accès à chaque déchetterie.

CULTURE ET LOISIRS Plus de 50 sociétés existent dans les quatre villages et celles-ci continueront d'exister. «Il sera possible de s'engager davantage dans des projets d'envergure en instaurant une vraie politique de soutien», note Stéphane Mosimann. I



CONSEIL GÉNÉRAL

Attalens conteste son plan d'aménagement

STÉPHANE SANCHEZ

La commune d'Attalens part en guerre contre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Plus précisément contre la version du Plan d'aménagement local (PAL) attalenois que ladite direction a récemment approuvée. L'exécutif communal vient de porter sa cause devant le Tribunal cantonal, a appris mardi le Conseil général lors de sa séance.

En cause: la création d'un «périmètre d'habitat à maintenir» recouvrant le hameau de Rombuet, hameau en zone agricole, mais dont quelques maisons ne sont plus dédiées à l'agriculture. «Le statut d'habitat à maintenir permet aux

propriétaires de ces maisons d'utiliser au mieux l'espace construit», explique le syndic Michel Savoy. L'idée vise à maintenir ces bâtiments, avec des petites activités commerciales, artisanales ou de service, conformément au chapitre «Espace rural et nature» du plan directeur du canton. Les hameaux de Vuarat et Vers-les-Galley ont fait l'objet du même traitement.

Le hic? «Tout au long de nos discussions avec la DAEC, le hameau de Rombuet remplissait les conditions requises», poursuit le syndic. «Peu avant l'approbation du PAL, les services de l'Etat nous ont invités à exclure une maison, une seule, de ce périmètre. Ce que nous avons fait. Mais la version approu-

vée supprime la totalité du périmètre, sans explication. Or nous y tenons, parce qu'il fait écho à la volonté populaire d'éviter le mitage. Notre seul moyen d'agir et d'en savoir plus, malheureusement, consiste à saisir le tribunal.»

Dans un autre registre, un groupe de travail intercommunal réunissant Attalens, Bossonnens, Granges, Remaufens et Oron planche depuis peu sur les infrastructures sportives de la région. «Il s'agit de trouver des solutions ou des synergies pour répondre au mieux aux besoins des clubs et des sociétés locales», rapporte Michel Savoy. «La démarche débute, mais elle pourrait aboutir à la création d'un terrain syn-

thétique pour le foot ou la gym, d'un dojo plus grand, voire d'une patinoire, d'une piscine ou même d'un complexe sportif. Mais nous n'en sommes pas là.»

Côté décision, et en attendant la séance des budgets, mardi prochain, le Conseil général a approuvé un nouveau règlement du personnel, ainsi que deux règlements relatifs à l'accueil extrascolaire et à l'accueil préscolaire. Ces adaptations font suite à l'intégration de la crèche et de l'accueil extrascolaire des Petits Lions dans le giron de la commune. L'effectif communal passe notamment de 18 à près de 50 collaborateurs. Les nouveaux statuts du Réseau santé et social de la Veveysse, enfin, ont été approuvés. I

COMMUNES EXPRESS

La Ciba et un local du feu au menu

SEMSALES

> **Budget de fonctionnement 2014.** Charges: 6,1 millions de fr.; déficit: 233 000 francs. Les charges dépassent les produits de 4%.
> **Investissements 2014:** 1,3 million de francs de dépenses nettes. Nouveaux crédits: 790 000 fr., dont: 445 000 fr. pour un véhicule de débardage; 200 000 fr. pour la réfection d'une route (Bonne-Eau); 60 000 fr. pour la déviation d'une conduite d'eau; 30 000 fr. pour un troisième colombarium et 25 000 fr. pour un véhicule de voirie.
> **Plan financier:** la marge nette d'autofinancement 2013-2017 oscille entre -300 000 et -400 000 francs. Ce déficit structurel «problématique» est lié aux futurs investissements de district (agrandissement et rénovation du Cycle d'orientation et des homes) et présage une hausse d'impôt, selon Rolf Scheuner, vice-syndic et argentinier. La dette nette, fin 2012, s'élevait à 3860 fr./habitant.
> **Ciba.** Un crédit de 30 000 fr. sera consacré à l'étude de l'endiguement de la Ciba, torrent qui part du Niremont pour se jeter dans la Broye. Le projet porte sur un tronçon d'un kilomètre, «sécurisé» par 32 barrages construits entre 1913 et 1922, jamais refaits et aujourd'hui en piteux état. Les travaux avaient coûté 200 000 fr. de l'époque. Le torrent, qui charrie quantité de matériaux, est en zone rouge sur la carte des dangers naturels et se situe en amont du nouveau quartier des Charmilles.
> **Santé.** L'assemblée a approuvé les nouveaux statuts du Réseau santé et social de la Veveysse.
> **Participation:** 57 citoyens, mardi.
> **Source:** SZ

SAINT-MARTIN

> **Budget de fonctionnement 2014.** Charges: 4 millions de fr.; déficit: 92 000 francs. «Au vu des investissements à venir à l'échelle du district (Cycle d'orientation et homes, ndlr), nous allons gentiment vers une hausse d'impôt», commente le syndic Gérard Buchs.
> **Budget d'investissements 2014.** Investissements nets: 1,7 million de francs. Nouveaux crédits: 671 000 francs. Dont: 550 000 fr. pour l'agrandissement du local du feu dans le complexe communal et 65 000 fr. pour la construction d'un abri de bus scolaires.
> **Terrain.** Un crédit de 42 000 francs pour l'achat d'un terrain à bâtir complète un précédent crédit de 570 000 francs. La parcelle en question, de 9200 m², se situe en zone «réserve», au centre de Saint-Martin. La révision partielle du Plan d'aménagement local, en cours, la place en zone centre. Aucun projet immobilier n'est encore prévu.
> **Faugères.** L'aménagement du carrefour (élargissement et création de trottoirs et d'abris bus) sera réalisé en 2014. Le canton est maître d'œuvre. Part communale: 400 000 francs.
> **Règlements.** L'assemblée a accepté un règlement sur le droit de cité communal, un règlement de défense incendie (la taxe reste inchangée) et les nouveaux statuts du Réseau santé et social de la Veveysse.
> **Participation:** 65 citoyens, mardi.
> **Source:** Gérard Buchs, syndic; Roger Brillard, conseiller communal responsable des finances. SZ

EN BREF

LA TOUR-DE-TRÈME Marché artisanal

Un marché artisanal aura lieu de vendredi à dimanche chez Isabelle Colliard à La Tour-de-Trême. Sous une cantine aménagée devant sa maison, cinq exposants vendront toutes sortes d'objets, ainsi que miel, sirop, vinaigre, vin chaud et gaufres. Vendredi, le marché sera ouvert de 17 h à 21 h avec le passage du Saint-Nicolas à 19 h 30. Samedi et dimanche, il sera ouvert de 10 h à 17 h. Une partie des bénéfices sera reversée à l'association Mady Haiti. MT

PUBLICITÉ

Besoin d'un lit de soin?



location et vente
65.-/mois

Renseignements :
026 347 39 52
locations@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch